

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC à Valence d'Albigeois, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président.

Objet : Renaturation des cours d'école
Référence : D 2026.8

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Membres présents : Christine BARRILLIOT, Jean-Michel SIBRA, Sylvian CALS, Jean-Luc CANTALOUBE, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc ESPITALIER, Sandrine SANDRAL, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Membre présent en visio :

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Marc CINTAS, Fatima SELAM, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Serge BOURREL, Bernard TRESSOLS

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Julien FRAT, Lucie SOUDAY, Julia BOSCARDIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) sollicite le CAUE, pour un accompagnement groupé des collectivités sur la problématique de la renaturation des cours d'écoles, tant en termes de méthode, que d'aide à la réflexion pour une approche globale, hiérarchisée et partagée avec les élus et les équipes pédagogiques.

Les cours d'écoles ont été fortement imperméabilisés dans les décennies précédentes. L'inconfort, généré par la surchauffe en été accentuée par des revêtements trop artificialisés, conduit les usagers et décideurs à repenser les aménagements de ces espaces en redonnant sa place au végétal. Au-delà de ces enjeux environnementaux, les bienfaits sur l'apprentissage, les comportements et les relations sociales constituent également un bénéfice non négligeable pour le bien-être des enfants, des équipes pédagogiques et des autres usagers de l'école.

Le CAUE accompagnera un maximum de 12 communes, proposées par le PETR Albigeois et Bastides, sur une durée de trois ans (reconductible au besoin). Pour ce faire, le Pôle Territorial appellera les communes à manifester leur intérêt pour cette opération.

Outre l'action directe que l'opération produira sur les cours d'écoles, il s'agit plus globalement de placer la question de la désimperméabilisation et de la renaturation au cœur du sujet de l'aménagement de nos communes. Cet accompagnement aura plus largement vocation à repenser la place de la nature dans l'espace public dans l'ensemble des opérations portées par les collectivités.

D'autre part, cet accompagnement de groupe vise à permettre aux collectivités d'acquérir des méthodologies de définition de projet qui reposent sur la transversalité, l'approche systémique, la coopération afin d'amplifier les effets et de prendre en compte d'autres enjeux que ceux initialement attachés au projet : implication des acteurs, adaptation, biodiversité, égalité homme femme...

L'accompagnement technique du CAUE concerne plusieurs phases, fortement liées qui devront répondre à la volonté d'amélioration du cadre de vie :

- **Phase 1 : Visite d'opérations exemplaires en collectif**
 - Visite d'une ou plusieurs cours d'écoles permettant d'échanger avec les équipes de maîtrise d'œuvre et élus sur l'approche, la méthode, l'aménagement. La visite se déroulera sur une ou deux demi-journées selon les sites retenus. Ce temps d'adressera à l'ensemble des élus du PTAB.

- Présentation de la fiche conseil élaborée par le CAUE du Tarn, « Requalification des cours d'écoles », 1er outil d'aide à la réflexion.
- Organisation d'ateliers thématiques collectifs (une ou deux demi-journées) avec l'ensemble des communes engagées dans l'opération.
- **Phase 2 : Analyse / Diagnostic**
 - Atelier in situ avec élus, équipes pédagogiques, et autres acteurs
 - Récolte d'informations, travail collectif sur l'existant et phase d'inspiration à partir de références
- **Phase 3 : Production d'une note conseil (en fonction de la demande de la collectivité)**
 - État des lieux / constats pour la cour et si nécessaire pour les bâtiments associés en cas de surchauffe en été en intérieur
 - Préconisations générales
 - Propositions d'un ou plusieurs scénarios
 - Présentation de références

Par ailleurs, le chargé de mission bâtiments publics CRTE du PTAB pourra intervenir auprès des communes sur les problématiques plus spécifiques :

- Amélioration du confort d'été dans les bâtiments pour limiter le recours à la climatisation,
- Etude de la capacité à récupérer l'eau de pluie pour les aménagements de la cour envisagés et au-delà pour certains usages liés à l'école,

Au-delà de la convention, l'accompagnement du CAUE pourra se poursuivre, à la demande de la commune, jusqu'au choix de la Maîtrise d'Œuvre.

Le PTAB accompagnera la commune dans la recherche de financements et le montage des dossiers de demande de subvention. Les dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat seront présentés et étudiés (Fonds Vert renaturation, Agence de l'Eau Adour Garonne...) ainsi que ceux des autres partenaires financiers.

Les opérations découlant de cette opération feront l'objet d'une communication (production d'articles, de supports photo/vidéo...) afin de sensibiliser de nouvelles collectivités et d'essaimer les bonnes pratiques issues de cette action collective.

BUDGET :

Le PTAB, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, signe une convention établie avec chaque commune engagée dans l'opération. Les communes reversent le reste à charge au PTAB, déduction faite du financement au titre du Fonds Vert obtenu par le PTAB.

Le PTAB verse une contribution forfaitaire de 1 000 € par commune engagée à partir de la phase 2, concrétisant son adhésion aux objectifs généraux du CAUE.

La contribution forfaitaire sera réglée selon le calendrier suivant :

- 1000 € à l'achèvement de chaque accompagnement de commune.

L'obtention d'un financement au titre du Fonds Vert Ingénierie sur une partie de la contribution forfaitaire restant à la charge de chaque commune constitue un effet levier important pour une montée en qualité des projets et valoriserait la démarche collective mise en œuvre.

Dépenses	€ HT	
TOTAL	12 000 €	
Recettes		
Fonds Vert	80%	9 600 €
Autofinancement	20%	2 400 €
TOTAL		12 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré sur proposition du Président, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** le Président à signer la convention avec le CAUE, les conventions avec les communes pour l'appel du reste à charge, subvention déduite, ainsi que tout acte et tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**


